

PATRIMOINES - MONUMENTS HISTORIQUES

Avenant du 6 janvier 2017 à la convention de mécénat n° 2013-072R passée pour le château du Gazeau entre la Demeure historique et Daniel et Odile Dessallien, propriétaires.

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2013-072R passée pour le château du Gazeau entre la Demeure historique et les propriétaires et signée le 20 novembre 2013.

Art. 1^{er}. - Les propriétaires du château du Gazeau, 14, impasse du Gazeau, 79220 Sainte-Ouene, déclarent sous leur responsabilité que le château faisant l'objet des travaux prévus dans le cadre de la convention n° 2013-072R est protégé en totalité au titre des monuments historiques.

Art. 2. - Le programme de travaux prévu à l'annexe I de la convention n° 2013-072R signée le 20 novembre 2013 est complété par l'annexe I du présent avenant.

Art. 3. - Le plan de financement de l'annexe II de la convention n° 2013-072R signée le 20 novembre 2013 est complété en conséquence par l'annexe II du présent avenant.

Art. 4. - Les propriétaires s'engagent à ne pas signer de convention de mécénat portant sur les mêmes travaux que ceux mentionnés à l'annexe I avec d'autres structures habilitées.

La Demeure historique,
Jean de Lambertye
Les propriétaires,
Daniel Dessallien et Odile Dessallien

Annexe I : Programme des travaux

Le présent avenant concerne les travaux complémentaires de maçonnerie (sur la grange Dimères, la poterne d'entrée, la façade est, la restauration du sol en dallage de la chambre mortuaire, les contreforts extérieurs nord de la chapelle), d'huissieries (extérieur dortoir des Pèlerins), de protection incendie et de mise en accessibilité du porche d'entrée.

Travaux	Montant HT (€)	Taux TVA	Montant TTC (€)
Maçonnerie	34 952	10 %	38 447
Huissieries	28 160	10 %	29 709
Protection incendie	5 435	20 %	6 522
Mise en accessibilité	4 567	10 %	5 024
Total	73 114		79 702

* Entreprise réalisant les travaux

Art et Batir
ZA la Pazioterie
86600 Coulombiers

Baron
5, route de la Motte
79120 Chey

Nexecure
13, rue de Belle-Île
72190 Coulaines

Entreprise Paitreault
6, chemin du Perron
79220 Surin

* Échéancier des travaux

Premier semestre 2017.

Annexe II : Plan de financement

Financement	%	Montant (€)
Mécénat	92	73 000
Autofinancement	8	10 823
Total	100	79 702

Convention de mécénat n° 2017-157R du 11 janvier 2017 passée pour le château de Vaux-le-Vicomte entre la Demeure historique et la société civile immobilière Valterre, propriétaire (articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine).

La présente convention concerne le château de Vaux-le-Vicomte, 77950 Maincy (ci-après le monument), classé monument historique (château, communs et tous bâtiments, clôtures, grilles, jardins avec leurs terrasses et statues, bassins, pièces d'eau, réservoirs, cours d'eau) par arrêtés du 22 novembre 1929 et du 4 avril 1939.

Elle est passée entre :

- la Demeure historique, association reconnue d'utilité publique, domiciliée 57, quai de la Tournelle, Paris V^e, agréée le 8 juillet 2008 puis le 3 mars 2011 par le ministre chargé du budget en application du 2 bis de l'article 200 et du f du 1 de l'article 238 bis du Code général des impôts, représentée par Jean de Lambertye, son président, dénommé ci-après « la Demeure historique » ;

- la société civile immobilière Valterre, propriétaire du monument, dont le siège se trouve à Vaux-le-Vicomte, 77950 Maincy, représentée par ses cogérants,